

FICHE DE POSTE

Conseiller-ère médical-e

Agence Régionale de Santé de Mayotte

IDENTIFICATION DU POSTE

Famille Professionnelle : Santé : conception et pilotage des politiques publiques

Emploi-type : Médecin conseiller, Médecin inspecteur de santé publique

Fonction : Conseiller-ère médical-e

Date prévisionnelle de prise de fonction : Poste vacant - à pourvoir sans délai

Cotation RIFSEEP du poste: groupe 2

Localisation : Centre Kinga, Kawéni, Mamoudzou, Mayotte.

Position dans la structure : Cadre A placé sous la responsabilité de la direction générale de l'ARS à Mayotte.

Présentation de l'Agence régionale de santé de Mayotte :

Mayotte est dotée de sa propre Agence Régionale de Santé (ARS) depuis le 1er janvier 2020. Celle-ci a pour mission de définir et de coordonner la politique de santé sur l'ensemble de l'île. L'ARS de Mayotte couvre tous les domaines de la politique de santé : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaire, l'organisation de l'offre de soins dans les cabinets médicaux de ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales. Elle comporte :

- une direction de la santé publique, regroupant les services « santé environnement », « prévention et actions de santé », « veille et sécurité sanitaire » et « lutte anti-vectorielle » ;
- une direction de l'offre de soins et de l'autonomie, regroupant les services « e-santé », « offre hospitalière », « soins de proximité et animation territoriale » « offre médico-sociale » « parcours de santé ressources humaine en santé » et « démocratie sanitaire et relations avec les usagers du système de santé ».
- un secrétariat général, comportant les services « ressources humaines et dialogue social », « services informatiques réseau », ainsi que les cellules « budget », « achats et marchés » et « logistique ».

Les services « communication » et « coopération régionale et internationale » sont rattachées au directeur de cabinet de la direction générale. Sont par ailleurs directement rattachés à la direction générale, les conseillers médicaux et la mission « inspection-contrôle », ainsi que le chargé des « études et statistiques ».

De rares activités sont mutualisées avec l'ARS La Réunion comme l'hémovigilance, l'OMEDIT, le CPIas et les activités relevant de la zone de défense.

Cette autonomie nouvelle confère à l'ARS la responsabilité de bâtir un projet répondant plus précisément aux besoins des populations de Mayotte. Ce sont 151 collaborateurs mobilisés, qui accompagnent, de manière concrète le déploiement de la santé à Mayotte, et ce en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire présents sur le terrain.

Situation sanitaire et sociale à Mayotte :

Mayotte est un archipel de l'océan indien, de plus de 270 000 habitants (prévision 2019 - INSEE). Département français depuis 2011, il présente des caractéristiques démographiques et sanitaires hors normes. C'est le département le plus jeune de France : la moitié de la population a moins de 18 ans. Sa croissance démographique est très rapide, résultant d'une forte natalité (+ 42 % de naissances entre 2013 et 2018) et d'une forte immigration. Il accueille en effet une forte proportion de résidents étrangers, essentiellement en provenance des Comores, dont une partie est en situation irrégulière et en état de précarité sanitaire et sociale. Le contexte sanitaire est lui aussi spécifique, avec un besoin croissant de prise en charge d'une population migrante très précaire, une progression importante des maladies chroniques (cancers, addictions, maladies nutritionnelles et métaboliques), et un impact de l'environnement et des conditions de vie qui pèsent encore lourdement sur la santé.

La densité médicale y est basse, avec une faible représentation de la médecine libérale ; un secteur médico-social inexistant il y a 10 ans, en plein essor désormais ; un centre hospitalier, qui gère – outre le site principal de Mamoudzou, un réseau de dispensaires et des « centres de référence » périphériques, assurant une permanence des soins décentralisée. Le CHM est concerné par un ambitieux projet d'extension/restructuration/reconstruction à court terme.

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

L'ARS dispose de 4 postes de conseillers (3 médecins et 1 pharmacien), rattachés à la direction générale, dotés pour partie de missions spécifiques, en lien avec les principaux services métiers de l'agence (offre de soins, prévention, veille et sécurité sanitaire) et pour partie de missions communes.

Le conseiller médical doit être à la fois capable d'une grande autonomie dans son travail, et d'une capacité à concevoir et développer les collaborations, au sein de l'ARS comme avec ses partenaires institutionnels (collectivités, centre hospitalier, autres administrations, caisse de sécurité sociale) et associatifs.

Chacun des conseillers médicaux est plus spécialement en charge de certains parcours de santé. Le portefeuille de chacun des conseillers médicaux est arrêté par la direction générale à l'issue d'une discussion collégiale, prenant en compte non seulement le cursus et l'expérience de chacun, mais aussi l'existence des différentes filières à Mayotte et les besoins sanitaires prioritaires de la population.

MISSIONS

Le conseiller médical contribue, sous l'autorité de la direction générale, et aux côtés des chefs de service concernés, à l'élaboration des diagnostics territoriaux et à l'identification des enjeux transversaux de prévention et de soin à Mayotte. Il contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes et projets (CPOM ARS-Etat, PRS 2, PRSE, PTSM...) et à l'élaboration des plans d'urgence (ORSAN).

Il apporte, en lien avec le service prévention et actions de santé, une expertise médicale pour les actions de prévention, de promotion de la santé et d'éducation à la santé. Il analyse la qualité des projets sur le plan médical, éthique, méthodologique et contribue à leur parfaite adéquation avec les caractéristiques socio-culturelles et sanitaires des populations du département.

Il apporte, en lien avec le service offre de soins, une expertise médicale pour les thématiques relevant de l'offre de premier recours, de l'offre hospitalière et de l'offre médico-sociale. Il analyse la qualité des projets, sur le plan médical, éthique, et méthodologique, contribue à leur suivi et à leur évaluation. Il contribue à la qualité et la sécurité des prises en charges, au suivi des établissements sanitaires et médico-sociaux (CPOM ARS-établissements, dossiers d'autorisation ou de reconnaissances contractuelles) et, en tant que de besoin, représente l'ARS dans ses relations avec les ordres professionnels, ou avec les CME des établissements de santé.

Le conseiller médical assure en outre :

- Une participation aux missions d'inspection-contrôle, programmées ou non ;
- Un appui médical, éthique et méthodologique à la gestion des crises sanitaires, à la demande du service de veille et de sécurité sanitaire (CVAGS) ou du service santé-environnement ;
- Une participation aux opérations de communication, dans lesquelles un médecin est requis, sur demande de la direction générale.

QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Qualifications requises :

Cadre A de type médecin inspecteur de santé publique ou médecin ayant une expérience et/ou une compétence en santé publique, équivalent niveau A pour les personnels sous convention collective de l'assurance maladie.

Connaissance de Mayotte appréciée.

Expérience appui au développement et/ou démarches communautaires en santé appréciée.

Compétences professionnelles requises :

Connaissances :

- Connaissances médicales
- Santé publique et droit de la santé
- Organisation et fonctionnement du système de santé
- Exercice médical, déontologie et éthique des professionnels de santé
- Déontologie et déroulement d'une mission d'inspection-contrôle

Savoir Faire :

- Capacités d'analyse et d'arbitrage
- Prise de décision et initiative
- Capacités d'animation et de négociation
- Organisation et gestion de projet

Savoir Être :

- Aptitude au travail en équipe
- Capacité d'adaptation
- Réactivité et capacité d'investissement rapide sur des dossiers inopinés
- Disponibilité

Nota : comme tous les autres postes de l'ARS MAYOTTE, ce poste est ouvert à la candidature des travailleurs handicapés.

CANDIDATURES ET CONTACTS

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :

Dominique VOYNET, directrice générale

dominique.voynet@ars.sante.fr

Candidature à transmettre, accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation, à :

Agence Régionale de Santé de Mayotte

Centre Kinga

90, route nationale - Kawéni

97600 MAMOUDZOU

Mail : ARS-MAYOTTE-RECRUTEMENT@ars.sante.fr

Date limite de réception des candidatures : **30/04/2021**